Déclaration de la CGT Educ'action lors de l'installation de la CAPN des PLP
7 décembre 2011

Les élections professionnelles constituent un moment important pour les personnels, celui de choisir leurs représentants dans toutes les instances de la Fonction Publique.

À l'Éducation nationale, cet instant démocratique a toujours recueilli l'adhésion des personnels, ce qui se traduisait par un taux de participation autour de 65 %.

L'élection de 2011 avait un caractère particulier puisque, pour la première fois, les personnels avaient à élire au suffrage direct leurs représentants aux comités techniques académiques et ministériels.

Dans un tel contexte, le ministre de l'Éducation avait la responsabilité de tout mettre en œuvre pour favoriser et pour garantir un taux de participation élevé.

En imposant unilatéralement un vote électronique pour les élections de toutes les instances du ministère de l'Éducation, le ministre a fait exactement le contraire.

Aucune administration n'avait jamais mené à une telle échelle une expérimentation similaire. De l'avis des experts de la CNIL, ce type de scrutin pose des problèmes de sincérité et de confidentialité du vote mal maitrisés.

La CGT s'est prononcée sans ambiguïté contre la mise en place du vote électronique pour les élections professionnelles. Avec un taux de participation inférieur à 39 %, Luc Châtel a porté un mauvais coup à la démocratie sociale. C'est le choix du vote électronique qui a entraîné cette remise en cause de la démocratie sociale dans l'Éducation nationale : des dizaines de milliers de personnels n'ont pas pu voter, bloqués par un parcours du combattant aux contraintes techniques souvent insurmontables. Le ministère lui-même a semblé dépassé par la situation, son "assistance technique" n'étant pas joignable quand les personnels en avaient besoin.

Même si la CGT Educ'action sort renforcée de ces élections, face à une telle gabegie, elle exige que le ministre tire les conclusions qui s'imposent sur la pertinence du vote électronique.

De plus, cette CAPN des PLP s'ouvre alors que le Ministère vient de publier un projet de profondes modifications des modalités d'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, dont l'entrée en vigueur serait prévue à la rentrée 2012.

Les promotions autres qu'à l'ancienneté seraient gelées jusqu'en 2015. L'IEN dans le 1er degré et le chef d'établissement dans le 2nd degré seraient, seuls, évaluateurs des personnels et auraient entre leurs mains la progression de carrière des personnels. L'instauration d'entretiens professionnels ouvrirait la voie

au salaire au mérite et au clientélisme. Une fois encore, ces orientations ont été décidées sans aucune concertation, même si le gouvernement se gargarise régulièrement de la nécessité du dialogue social. La CGT Educ'action considère ces annonces comme totalement inacceptables. Elle dénonce cette volonté de mise en concurrence des personnels entre eux, l'instauration du mérite et de la culpabilisation comme modes de gestion.

La CGT Educ'action demande le retrait de ce texte et appelle, avec la majorité des organisations syndicales, à une journée de grève et de manifestations le 15 décembre pour exiger l'arrêt des suppressions de postes (14000 prévus à la rentré 2012, après les 66000 depuis 2007, près de 100000 en tout en une décennie), et s'opposer à ce projet de notation qui lui aussi participe au démantèlement de l'Education Nationale.

Par ailleurs, la CGT Educ'action réaffirme son attachement à la qualification collective des personnels, au traitement égalitaire des carrières, et son opposition à toute mesure d'individualisation. Elle revendique une carrière basée sur 30 ans, pour tous les titulaires, avec 14 échelons dont les premiers sont accélérés, ce qui permettrait la suppression de la hors classe. La CGT Educ'action s'oppose à la "carrière au mérite", aux primes individualisées et à la multiplication des heures supplémentaires. Elle demande une refonte des grilles de salaires et la revalorisation du point d'indice.

Quant au mouvement national à gestion déconcentré proprement dit, cela fait plusieurs années maintenant qu'il est devenu catastrophique pour les candidats à mutation, malgré la politique de communication lamentable du ministère qui ne trompe cependant pas les déçus du mouvement !

Cette année (chiffres du ministère de 2011, comparés à ceux de 2010), un nouveau phénomène inquiétant est apparu, conséquence de la chute des recrutements aux concours, de la masterisation, et de la suppression de la formation des enseignants : la diminution historique du ratio candidats/postes aux différents concours.

Ainsi, en mathématiques il n'y avait plus que 1303 candidats pour 950 postes, soit environ 1,4 candidat par poste contre 3,3 lors de la session précédente. En lettres, avec 1 491 candidats pour 800 postes, le taux n'était plus que de 1,9 candidat par poste, contre 3,7 précédemment. En anglais, le taux est tombé à 2 candidats pour un poste, contre 3,3 à la dernière session. Le ministère est en train de réussir le tour de force de décourager les candidats à la profession.

Cela dit, tout est cohérent pour un gouvernement soumis aux dogmes de l'ultralibéralisme : la casse de tous les services publics est un impératif, et notre secteur n'y échappe pas.

Nous ne pouvons donc pas cacher que notre nouvelle équipe d'élus aborde ce mouvement 2012 avec les plus vives inquiétudes quant aux capacités d'accueil dans certaines académies et/ou disciplines. Cependant, plus que jamais, nous serons vigilants, et bataillerons pour faire valoir les droits légitimes à mutation de nos collègues. C'est notre raison d'être et notre mandat : défendre les droits des personnels et surtout, plus globalement, un service public d'éducation digne de ce nom au service des élèves.